



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
UNITÉ – DIGNITÉ – TRAVAIL

COUR PENALE SPECIALE
Chambre d'Assises

**Ordonnance n° 02-P.CHASS.24 portant désignation de la première
Section de la Chambre d'Assises de la Cour Pénale Spéciale**

**Nous, Emile NDJAPOU, Président de la Chambre d'assises de la Cour pénale
spéciale de la République centrafricaine ;**

Vu l'article 13 de la Loi n°15.003 du 03 Juin 2015, portant création, organisation et
fonctionnement de la Cour pénale spéciale ;

Vu l'article 112 de la Loi n° 18.010 du 02 juillet 2018 portant règlement de procédure et
de preuve devant la Cour pénale spéciale ;

Vu l'Ordonnance de non-lieu partiel et de renvoi devant la Chambre d'assises de la Cour
pénale spéciale en date du 18 août 2023 ;

Vu l'Arrêt n°3 rendu par la Chambre d'accusation spéciale en date du 07 février 2024 ;

Vu l'Arrêt n° 3 relatif au recours du Procureur spécial contre l'arrêt de la Chambre
d'accusation spéciale n° 003 du 7 février 2024 ayant dit n'y avoir lieu à suivre contre Oumar
serge ABDOULAYE ASSAN et Abdramane SELEMAN » de la Chambre d'appel de la Cour
pénale spéciale en date du 11 juin 2024 ordonnant la transmission du dossier d'information
judiciaire n° CAB1 n° 008/20 à Monsieur le Procureur spécial aux fins de saisir la Chambre
d'assises ;

Vu le courrier du Procureur spécial près la Cour pénale spéciale en date du 12 juin 2024,
reçu par le Greffe de la Chambre d'assises le 13 juin 2024 et communiqué au Président de la
Chambre d'assises le 14 juin 2024, saisissant la Chambre d'assise du dossier d'information
judiciaire n° CAB1 n° 008/20 aux fins d'ouverture du procès ;

DÉSIGNONS

La Première Section de la Chambre d'assises aux fins de juger l'affaire *le Procureur Spécial contre Oumar Serge ABDOULAYE ASSAN, Abdramane SELEMAN alias Ada, Hassane alias Hassan alias Assane ADAM, Amat YOUNOUSS alias Mahamat Encadreur, Haroun GUEYE alias Aroun GUEI alias Haroun GAYE, Abakar BALAMANE et Zakaria MAHAMAT alias Zoulou.*

Fait en notre Cabinet à Bangui, le 18 juin 2024

Le Président de la Chambre d'assises

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Emile NDJAPOU', written over a horizontal line.

Emile NDJAPOU